



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 25 septembre 2020

COVID-19 : Mise en place de nouvelles mesures en réponse à l'évolution de la situation sanitaire en Gironde

La préfète de la Gironde, Fabienne BUCCIO a présenté les nouvelles mesures destinées à lutter contre la circulation active du virus en Gironde et à Bordeaux.

Le département de la Gironde, est considéré depuis fin août comme une zone de circulation active du virus et placé depuis cette semaine en zone d'alerte renforcée. Le taux d'incidence est trois fois supérieur au taux d'alerte national. Il augmente très vite chez les personnes âgées. Il est passé de 36 à 120 en l'espace de trois semaines. Dans la métropole bordelaise et à Bordeaux en particulier, les chiffres sont toujours très fortement élevés avec un taux d'incidence de 244 cas pour 100 000 habitants et un taux de positivité de près de 12 %.

Le 23 septembre dernier, le gouvernement a prescrit des mesures homogènes pour l'ensemble des territoires placés en alerte renforcée, comme la Gironde, qui viennent conforter et compléter celles prises depuis le 14 septembre dernier dans le département.

Ainsi, dès demain et pour une durée de 15 jours, les mesures nouvelles suivantes s'appliqueront dans le département de la Gironde :

- toutes les **salles de sport** seront fermées excepté pour l'usage scolaire et périscolaire. **Les piscines couvertes** seront également fermées.
- les **salles des fêtes et polyvalentes** seront fermées pour les usages festifs ou associatifs.
- **Les rassemblements de plus de 10 personnes** dans l'espace public seront interdits.
- **les brocantes et les vide-greniers, les marchés à vocation non alimentaire, les manifestations sportives et festives sur la voie publique ainsi que les fêtes locales et étudiantes** seront interdites.

Et à partir de lundi et pour une durée de 15 jours, les bars fermeront à 22h00 dans l'ensemble des villes de la métropole de Bordeaux et les restaurants devront cesser l'activité de bar après 22h00.

Ces mesures qui visent à limiter les brassages de population tout en permettant la continuité de la vie économique, sociale et culturelle, sont indispensables pour permettre au système de soin d'assurer la prise en

charge de l'ensemble des malades. **Elles doivent permettre d'agir non pas sur les hospitalisations mais sur les contaminations.**

Elles ont été prises à l'issue d'une concertation menée avec les élus locaux (parlementaires, conseil départemental, conseil régional, président et maires de la métropole, présidents des communautés d'agglomération, associations des maires du département), les représentants des entreprises, des chambres consulaires et des branches professionnelles.

Elles ne doivent en aucun cas faire oublier le respect des gestes barrières (lavage des mains, respect des distances, port du masque) et, plus globalement, la vigilance individuelle et collective autant dans la sphère publique que dans la sphère privée.